

*Le règlement intérieur définit l'organisation de la vie étudiante, ainsi que les règles de comportement auxquelles tout étudiant doit se conformer au sein de ses locaux d'ICOM et à ses abords. Les étudiants, les intervenants, le personnel (stagiaires inclus) et les conférenciers et plus généralement tous les tiers ayant un rôle actif auprès de Malta ICOM Educational doivent respecter les règles fixées par le présent règlement intérieur, celui-ci ayant force obligatoire pour chacun d'entre eux.*

*Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque étudiant de Malta ICOM Educational. Un exemplaire signé de l'étudiant avec la mention « lu et approuvé » et daté sera conservé par l'administration. Par cette signature, l'étudiant reconnaît pouvoir subir les sanctions disciplinaires découlant du non-respect des engagements pris vis-à-de Malta ICOM Educational au travers du présent document.*

*Ce règlement pourra être complété ou modifié par avenant au cours de l'année scolaire et sera dans ce cas transmis sans délai à l'ensemble des étudiants.*

### **I. Neutralité et laïcité au sein de l'établissement**

L'établissement est neutre et laïque. Le Président de Malta ICOM Educational veille au respect du principe de laïcité au niveau de la vie de l'école (enseignements, examens...).

Sont strictement interdits : les actes de prosélytisme, les manifestations de discriminations, les incitations à la haine et toute forme de pression physique ou psychologique visant à imposer un courant de pensée religieux, philosophique ou politique qui s'opposerait au principe de neutralité.

### **II. Tenue vestimentaire**

D'une façon générale, la tenue vestimentaire des étudiants doit être décente et propre, et dépourvue de marque ostentatoire d'appartenance religieuse, philosophique ou politique. La Direction et/ou l'encadrant se réservent le droit de refuser l'accès de l'établissement à tout étudiant dont le comportement et/ou la tenue ne serait pas correcte, ou dont l'hygiène serait douteuse.

Les cours de pratique en binômes nécessitent une tenue adaptée (sous-vêtements décents et propres). Aucun étudiant ne pourra se soustraire aux cours de pratique et à cette obligation pour des raisons d'ordre confessionnel, philosophique ou politique.

La tenue en clinique et en stage doit être irréprochable : blouse propre, vêtements propres, chaussures fermées propres de couleur claire, mains propres ongles propres et courts, cheveux attachés. Les shorts, jeans, baskets et piercings sont interdits dans le cadre des stages (à l'exception des boucles d'oreilles d'une taille raisonnable).

### **III. Horaires et Travaux Dirigés**

Les étudiants ont l'obligation de respecter les horaires de leurs cours. Tout retard sera considéré comme une absence. Sauf cas de force majeure, un étudiant n'est pas autorisé à sortir d'une salle de cours avant la pause ou la fin du cours.

Les groupes de Travaux Dirigés (TD), de Travaux Pratiques (TP) et de clinique sont déterminés par la Direction en début d'année. Les étudiants ont l'obligation de respecter ces groupes et ne peuvent en changer de leur propre initiative.

### **IV. Téléphones portables**

Ils devront être éteints avant d'entrer en cours. Aucune conversation téléphonique ne sera admise pendant les cours. L'intervenant peut expulser de son cours l'étudiant ne respectant pas cette mesure.

### **V. Interdiction de fumer ou de « vapoter » dans les locaux**

il est interdit de fumer ou de vapoter dans tous les locaux (salles de cours, couloirs, bureaux administratifs, toilettes, escaliers, etc.). Il n'est permis de fumer qu'à l'extérieur des locaux.

## **VI. Alcool**

L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées pendant les heures de cours sont interdites, sauf circonstances exceptionnelles et avec l'accord de la direction.

## **VII. Stupéfiants**

Tout étudiant suspecté de consommer ou de se livrer à un commerce quelconque de stupéfiants dans l'école et dans son périmètre pourra faire l'objet d'une exclusion définitive et d'un signalement aux autorités si nécessaire en vertu des lois en vigueur à Malte.

## **VIII. Bruit**

A l'intérieur des locaux, les étudiants veilleront par leur comportement à ne pas perturber le déroulement des autres cours et le travail du personnel administratif.

## **IX. Comportement**

Les actions suivantes, délibérées ou non, seront sanctionnées. La sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire (à titre conservatoire) ou définitive :

- Désobéissance, violation ou non-respect de toute disposition de la loi en vigueur ou du présent règlement intérieur,
- Conduite portant atteinte ou destinée à perturber le déroulement normal des cours et de la vie de l'établissement,
- Désobéissance à une consigne ou instruction raisonnable donnée par un membre du personnel ou un enseignant,
- Utilisation d'un langage inapproprié à l'égard d'un membre du personnel, d'un employé ou d'un étudiant que ce ne soit en personne, par écrit, par email, internet (réseaux sociaux inclus) ou par tout autre moyen,
- Agression, tentative d'agression ou menace de toute personne ou action d'une manière qui peut être considérée comme violente ou susceptible de causer des blessures ou de compromettre la sécurité d'autrui dans l'école,

## **X. Harcèlement**

Le harcèlement moral et le harcèlement sexuel sont des délits pénalement répréhensibles qui peuvent faire l'objet, de manière indépendante, de poursuites pénales et de poursuites disciplinaires.

L'école a mis en place une procédure qui permet de signaler et de faire cesser toute situation de harcèlement. Les personnes qui s'estiment victimes de harcèlement ou qui constatent une situation de harcèlement doivent donc s'y référer.

## **XI. Interdiction du bizutage**

Le bizutage est pénalement répréhensible et donc strictement interdit.

Le bizutage peut être défini comme : « Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif et socio-éducatif ».

Toute pratique de bizutage est formellement interdite au sein de l'établissement ou dans toute manifestation liée à l'établissement.

## **XII. Matériel de sécurité et évacuations**

Toute détérioration des équipements de l'école, et notamment des équipements de sécurité (alarmes, extincteurs...) peut faire l'objet d'une sanction.

Il en va de même en cas d'alerte déclenchée de façon injustifiée.

L'école peut organiser des exercices d'évacuation des bâtiments auxquels chacun est tenu de participer activement.

Il convient alors :

- d'assurer la sécurité de tous les occupants d'un bâtiment et en particulier du public, lors d'un départ d'incendie, d'un déversement de produit chimique, d'une fuite de gaz, d'un évènement grave ;
- de respecter et faire respecter les consignes transmises pendant l'évènement (évacuation, confinement, ...).

### **XIII. Respect des biens au sein de l'établissement**

Tout vol ou détérioration de biens personnels n'engage pas la responsabilité de l'établissement puisque ces biens sont réputés être sous la garde de leur propriétaire ou détenteur.

Les auteurs de dégradations volontaires causées aux biens mis à disposition par l'établissement (locaux, ordinateurs, matériel de pratique, mobiliers...) peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires, de poursuites civiles et pénales.

### **XIV. Introduction de personnes extérieures à l'établissement**

Les étudiants ne peuvent se faire accompagner de personnes extérieures à l'école qu'avec une autorisation écrite du secrétariat pédagogique ; ils se portent alors garants de leur comportement. En aucun cas les étudiants ne sont autorisés à permettre l'accès de ces personnes aux équipements et installations.

Je soussigné, \_\_\_\_\_, déclare avoir lu, compris et accepté le règlement intérieur ci-dessus.  
(Prénom, NOM)

En signant ce document, je m'engage à respecter ses règles.

Fait à Malte, le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_.

Signature de l'étudiant :

CODE OF CONDUCT

*This code of conduct defines the organisation of student life and the rules of behaviour that all students must follow in and around the ICOM premises. Students, lecturers, staff (including interns) and more generally all third parties who have an active role with Malta ICOM Educational must respect the rules set out in these internal regulations, which are binding on all of them.*

*This code of conduct is given to each student of Malta ICOM Educational. A copy, signed by the student, with the mention "read and approved" and dated will be filed by the administration. By signing this document, the student acknowledges that he/she may be subject to disciplinary action for failure to comply with the commitments made to Malta ICOM Educational in this document.*

*These regulations may be supplemented or modified by amendment during the school year and will in this case be sent to all students without delay for approval and signature.*

**I. Neutrality and secularism within the school**

The school is neutral and non-religious. The President of Malta ICOM Educational ensures that the principle of secularism is respected in the life of the school (teaching, examinations, etc.).

The following are strictly prohibited: acts of proselytising, discrimination, incitement to hatred and any form of physical or psychological pressure aimed at imposing a religious, philosophical or political trend of thought that would be opposed to the principle of neutrality.

**II. Dress code**

In general, students' clothing must be decent and clean, and free from any ostentatious mark of religious, philosophical or political affiliation. The Management and/or the supervisor reserve the right to refuse access to the school to any student whose behaviour and/or dress is not correct, or whose hygiene is questionable.

The practice classes require appropriate clothing (clean and decent underwear). No student will be allowed to avoid the practice classes which are mandatory for any reason, including for religious, philosophical or political reasons.

Clinic and internship attire must be irreproachable: clean coat, clean clothes, light-coloured closed shoes, clean hands, clean and short nails, hair tied back. Shorts, jeans, trainers and piercings are not allowed during the internships (except for earrings of a reasonable size).

**III. Schedule and groups**

Students are required to respect the timetable of their courses. Any delay will be considered as an absence. Except in cases of force majeure, a student is not allowed to leave a classroom before the break or the end of the course.

The groups for practice, groups and clinical works are determined by the academic staff at the beginning of the year. Students must respect these groups and may not change them on their own initiative.

**IV. Mobile phones**

They must be switched off before entering the classroom. No telephone conversations will be allowed during class. The teacher may expel a student who does not respect this measure from the class. When expelled of class, a student will be considered as being absent.

**V. No smoking or vaping on the premises**

Smoking or vaping is not allowed in any of the premises (classrooms, corridors, administrative offices, toilets, stairways, etc.). Smoking is only allowed on the outsides of the campus.

## **VI. Alcohol**

The introduction and consumption of alcoholic beverages during school hours is prohibited, except in exceptional circumstances and with the agreement of the management.

## **VII. Drugs**

Any student suspected of using or dealing in any form of drugs in and around the school may be permanently excluded and reported to the authorities if necessary under the laws of Malta.

## **VIII. Noise**

Within the premises, students must ensure that their behaviour does not disrupt other classes or the work of the administrative staff.

## **IX. Behaviour**

The following actions, deliberate or not, will be sanctioned. The sanction may go as far as temporary (as a precaution) or permanent exclusion of the school:

- Disobedience, violation or non-compliance with any provision of the law in force or of these rules,
- Conduct that interferes with or is intended to interfere with the normal conduct of classes and the life of the school,
- Disobeying a reasonable instruction or instruction given by a staff member or teacher,
- Use of inappropriate language towards a member of staff, employee or student whether in person, in writing, by email, on the internet (including social networks) or by any other means,
- Assaulting, attempting to assault or threatening any person or acting in a manner that may be considered violent or likely to cause injury or compromise the safety of others in the school,

## **X. Harassment**

Mobbing and sexual harassment are criminal offences that can be prosecuted independently of each other in criminal and disciplinary proceedings.

The school has established a procedure for reporting and stopping harassment. People who feel they are victims of harassment or who observe a situation of harassment should therefore refer to it.

## **XI. Ban on hazing**

Hazing is criminally reprehensible and therefore strictly prohibited.

Hazing can be defined as: "Apart from cases of violence, threats or sexual abuse, the fact that a person causes another person, against his or her will or not, to undergo or commit humiliating or degrading acts or to consume alcohol in an excessive manner, during events or meetings related to the school, sports and socio-educational environment.

Any practice of hazing is strictly forbidden within the institution or at any event related to the institution.

## **XII. Safety equipment and evacuations**

Any damage to the school's equipment, and in particular to safety equipment (alarms, fire extinguishers, etc.) may be subject to a penalty. The same applies in the event of an unjustified alert.

The school may organise building evacuation drills in which everyone is expected to participate actively.

Students should:

- ensure the safety of all the occupants of a building, and in particular the public, in the event of a fire, chemical spill, gas leak or serious event;
- respect and ensure respect for the instructions given during the event (evacuation, confinement, etc.).

**XIII. Respect for property within the institution**

Any theft of or damage to personal belongings does not engage the responsibility of the school since such belongings is deemed to be in the custody of its owner or holder.

The authors of deliberate damages to the school premises or goods (computers, practice equipment, furniture, etc.) may be subject to disciplinary sanctions, civil and criminal proceedings.

**XIV. Introduction of persons from outside the institution**

Students may only be accompanied by persons from outside the school with the written authorisation from the pedagogical secretariat; they are then responsible for their behaviour in the premises.

Under no circumstances are students allowed to allow such persons access to the equipment and facilities.

I, \_\_\_\_\_, have read, understand, and agree to the above code of conduct.  
(First Name, LAST NAME)

By signing this document, I will abide by these rules.

Made in Malta, on the \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_

Student Signature :